

# CEREOQ

## Brief

BULLETIN DE RECHERCHE

MAI 1991

SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

65

## LE BAC ET L'EMPLOI

*Chaque année, environ 140 000 jeunes sortent du système éducatif avec un "niveau bac" et se présentent sur le marché du travail. Ceux qui n'ont pas eu le bac souffrent d'un handicap sérieux. La prime au diplôme joue quelle que soit la spécialité de formation, mais elle ne tient pas le même rôle selon le sexe. Pour les jeunes filles, obtenir le bac est essentiel pour échapper au chômage et à la précarité. Pour les garçons, il permet un réel accès aux professions intermédiaires et ceci d'autant plus qu'ils auront tenté de poursuivre des études, même sans obtenir de nouveau diplôme. Ainsi retrouve-t-on, encore, au niveau IV la fracture entre filles et garçons, déjà constatée pour les CAP-BEP.*

**L**e baccalauréat est le premier grade de l'enseignement supérieur (le jury d'examen est d'ailleurs présidé par un universitaire). La majorité des bacheliers, y compris à l'issue des séries technologiques, choisissent de poursuivre des études supérieures (et, aujourd'hui, presque un tiers des bacheliers professionnels). D'une filière à l'autre, leurs chances de réussite sont inégales (Charlot, Pigelet 1989). Ceux qui abandonnent avant d'obtenir un nouveau diplôme font partie de ce qu'il est convenu d'appeler le "niveau IV supérieur". Ces bacheliers qui ont séjourné, ne serait-ce qu'une année, dans l'enseignement supérieur, bénéficient d'un avantage marqué. Ainsi, à l'opposition, si importante en France, entre non-diplômés et diplômés, s'ajoute à ce niveau un clivage entre ceux qui ont poursuivi en vain des études supérieures et ceux qui ont tenté, sans délai, leur chance sur le marché du travail.

Au cours des années 80, le niveau IV, ou "niveau bac", a subi d'importantes transformations : alors que la proportion de jeunes sortant de l'école à ce niveau était constante (environ 18% du flux des sorties du système éducatif), la part du "IV supérieur" dans les "niveaux bac"

se présentant sur le marché du travail passait de 40 à 53% entre 1980 et 1988. Parmi les inscrits au bac en 1983 (qui constituent la population enquêtée - cf. encadré), les poursuites d'études concernaient les deux tiers des bacheliers technologiques, plus de 90% des titulaires d'un bac général, et même un quart des non-bacheliers (redoublants exclus) (Charlot, 1988).

Cette croissance des poursuites d'études renforce le rôle charnière du "niveau bac" entre les niveaux V et III. Néanmoins, il reste plus proche du second que du premier au regard des modalités d'insertion. Une entrée précoce et difficile sur le marché du travail, avec de longues périodes de chômage, caractérise souvent le niveau V, et davantage les niveaux VI et V bis marqués par l'échec scolaire (1). Les sortants de l'enseignement supérieur continuent d'accéder rapidement aux qualifications supérieures (Charlot et alii, 1991).

(1) Une enquête couvrant la même période (Zilberman, 1990) montre que, trente mois après la sortie de l'école, le taux de chômage est de 13% et de 23% pour les garçons et les filles de niveau V, de 34% et de 37% pour les garçons et les filles des niveaux VI et Vbis. La moitié des jeunes de niveau V ont un emploi précaire, 60% et 70% des garçons et des filles de niveau VI et Vbis sont dans cette forme d'emploi.

## L'ENQUÊTE

Elle a été réalisée par interviews en novembre 1988 auprès d'un échantillon de 10 000 inscrits au baccalauréat en 1983 et sortis du système éducatif entre 1983 et 1986. Le taux de réponse a été de 65%.

Au préalable, une enquête postale avait été faite en novembre 1986 auprès de l'ensemble des inscrits au baccalauréat en 1983 (Charlot, Pigelet 1989, Guilliet, Pottier 1989). Elle a permis de repérer les jeunes bacheliers et les non-bacheliers sortis au niveau IV de formation soit directement après l'école, soit après une à trois années passées dans l'enseignement supérieur sans y obtenir de diplôme.

Les "sortants directs" de l'école en 1983 et les jeunes ayant poursuivi des études ont donc une présence effective sur le marché du travail qui varie entre deux ans et demi et cinq ans et demi. Afin de rendre comparables ces situations diverses, on a réduit la durée d'observation aux trente mois qui ont suivi l'arrêt des études.

Nous n'avons pas pris en compte les inscrits au brevet de technicien dont les effectifs poursuivant des études supérieures sont trop faibles. Rappelons que l'enquête n'a pas concerné les bacs professionnels dont la première promotion est sortie en 1987.

Le niveau IV comprend des non-diplômés, des bacheliers qui quittent le système éducatif immédiatement après l'obtention du diplôme (ou "sortants directs"), des bacheliers qui ont poursuivi des études supérieures sans obtenir de certification (ou "niveau IV supérieur"). Les non-diplômés qui poursuivent des études ne sont pas pris en compte dans cet article.

Cette structure en trois niveaux - que nous appellerons "degrés de formation" - diffère d'une série à l'autre (les effectifs des "sortants directs" sont faibles dans les bacs généraux).

## LE BAC, UN ATOUT IMPORTANT POUR L'ACCÈS A L'EMPLOI

**D**epuis une quinzaine d'années, les difficultés d'accès à l'emploi rencontrées par les jeunes aux niveaux VI, Vbis et V, s'aggravent (Pottier, Zilberman 1990 et Grelet, Viney 1991). Les diplômés de niveau IV résistent mieux, surtout s'ils ont tenté des études supérieures. La détention du bac comme le passage par l'enseignement supérieur donnent un atout important pour l'accès au marché du travail et le statut d'emploi (contrat à durée déterminée ou emploi à durée indéterminée).

Pour les garçons, il n'existe pas de grands écarts entre les spécialités tertiaires et industrielles, alors que le petit groupe des jeunes filles issues des bacs industriels (essentiellement chimie, biochimie et biologie) est plus favorisé que leurs camarades du tertiaire.

Ces différences sont mineures au regard des grandes oppositions entre garçons et filles : deux fois plus de filles que de garçons subissent une durée totale de chômage supérieure à un an (sur une période, rappelons-le, de trente mois). Les non-bacheliers sont pénalisés : elles sont quatre fois plus nombreuses à connaître le chômage long que les jeunes filles du "niveau IV supérieur" à l'issue de la série B, trois fois plus pour la série G et deux fois plus pour les séries A.

Tableau 1

### Accès à l'emploi et chômage des jeunes inscrits au baccalauréat en 1983

(en %)

	Hommes				Femmes			
	ND *	SD	Sup	Total	ND	SD	Sup	Total
Taux de stabilité à 30 mois (1)	55	64	70	64	51	65	66	61
Accès au premier emploi < 6 mois (2)	72	72	78	75	62	69	80	71
Durée totale de chômage > 1 an (3)	12	8	7	9	30	25	13	22
"Fragiles" (4)	7	5	4	5	19	17	9	15

\*ND : non-diplômée - SD : "sortants directs" - Sup. : niveau IV sup

Source : CEREOQ, Observatoire EVA.

(1) Proportion de jeunes se trouvant sur un contrat à durée indéterminée trente mois après la sortie du système éducatif.

(2) Proportion de jeunes accédant à leur premier emploi au cours du premier semestre suivant la sortie de l'école.

(3) Proportion de jeunes ayant connu des périodes de chômage d'une durée totale supérieure à un an au cours des trente premiers mois.

(4) Proportion de jeunes ayant subi une durée totale de chômage supérieure à un an et n'ayant connu que des emplois précaires.

### ■ Précarité et temps partiel pour les jeunes filles non diplômées

Une part importante des non-bacheliers (surtout issues des spécialités tertiaires) connaît de redoutables difficultés d'accès au marché du travail et se retrouve dans des situations où alternent les contrats précaires et les périodes de chômage (tableau 1).

Les études longues protègent les jeunes filles contre le chômage : ce phénomène souvent constaté (Duru-Bellat, 1990, Elbaum, 1988) se vérifie même lorsque les poursuites d'études ne sont pas sanctionnées par un diplôme.

Dès le premier emploi, la durée hebdomadaire du travail des femmes est plus courte que celle des hommes (Elbaum, 1988) : au niveau IV, 18% des jeunes filles qui débutent travaillent à temps partiel (25 % dans le secteur public, 14% dans le privé). Ce type d'emploi concerne environ un tiers des employées de la fonction publique (le plus souvent sur des statuts de vacataire, d'auxiliaire et de contractuel), du commerce et des services.

Au cours des années 80, la progression du travail à temps partiel a été très importante dans l'ensemble de la population active (+ 75% de 1980 à 1988). "Le temps partiel est un outil majeur de flexibilité, sur lequel semble s'articuler une recomposition d'ensemble du système d'emploi" (Nicole-Drancourt, 1990). Les non-bacheliers occupent ce type d'emploi deux fois plus que les bacheliers qui ont poursuivi des études. Ce lien avec le degré de formation montre que le temps partiel est davantage subi que choisi. Il est le plus souvent associé à la précarité. Les employées qui n'ont pas poursuivi d'études ont davantage de difficultés à accéder à un emploi non précaire lorsqu'elles travaillent à temps partiel. Ainsi au

bout de trente mois, la précarité a diminué, mais la part relative du temps partiel a augmenté.

### FILLES ET GARÇONS N'ACCÈDENT PAS AUX MÊMES PROFESSIONS

**A** quelles professions peuvent prétendre les jeunes de niveau IV ? Aucune catégorie professionnelle n'est alimentée à titre privilégié par les jeunes de niveau bac (de Virville, 1985).

En outre, lorsqu'elle existe, la relation entre le niveau IV et certaines professions intermédiaires (techniciens, comptables, instituteurs, travailleurs sociaux, infirmières) ne se développe qu'en concurrence sévère avec le niveau III (Béduwé, 1989). En fait, seuls les garçons qui ont tenté des études supérieures ont une possibilité significative d'accéder à ces catégories professionnelles intermédiaires, soit directement, soit après un reclassement rapide à partir d'un poste d'ouvrier ou d'employé.

#### ■ Les garçons du "niveau IV supérieur" : un réel accès aux professions intermédiaires

Les professions ouvrières constituent un débouché encore important deux ans et demi après la sortie du système scolaire, en particulier pour les non-diplômés des séries générales et les "sortants directs", diplômés ou non, des bacs industriels. Dans les premières années de vie active, l'élévation de la qualification croît avec le degré de formation : les ouvriers qualifiés passent de 30 à 50% chez les non-bacheliers, de 40 à 55% chez les "sortants directs", et de 45 à 65% pour le "niveau IV supérieur". Cependant un nombre non négligeable de bacheliers ou "de niveau bac" sont encore ouvriers spécialisés.

Tableau 2

Dernière profession selon les spécialités de formation des inscrits au baccalauréat en 1983 (hommes)

(en %)

Dernier emploi	Spécialités de formation											
	secondaires*				tertiaires**				ensemble			
	ND	SD	Sup	Tot.	ND	SD	Sup	Tot.	ND	SD	Sup	Tot.
Profession intermédiaire dont PIACE-TAM	27	39	58	44	22	18	42	30	25	29	51	37
	22	33	47	35	12	11	29	20	18	23	38	28
Employé	22	24	17	21	51	59	43	50	36	40	30	34
Ouvrier	49	36	20	33	23	15	7	14	37	26	14	24
Autres	2	1	4	2	3	8	8	6	3	5	5	4

Source : CEREQ, Observatoire EVA.

\* secondaires : BTn industriels, baccalauréats C, D, D' et E

\*\* tertiaires : BTn tertiaires, baccalauréats A et B

L'accès direct à une profession intermédiaire est deux fois plus fréquent pour les garçons qui ont poursuivi des études que pour les non-bacheliers, et il est plus élevé avec une spécialité industrielle. L'accès indirect à ce type de profession (à l'issue d'un reclassement des postes occupés) concerne un nombre important de garçons de "niveau IV supérieur" : à l'issue des séries industrielles et scientifiques, 40 à 50% des débutants ouvriers se retrouvent finalement dans une profession intermédiaire (le plus souvent comme techniciens).

Cette mobilité positive ou de reclassement, qui caractérise le "niveau IV supérieur" masculin (tableau 3), s'opère essentiellement en changeant d'entreprise et s'accompagne le plus souvent du passage d'un contrat à durée déterminée à un statut stable.

Tableau 3

Mobilité entre premier et dernier emploi des garçons inscrits au baccalauréat en 1983

(en %)

	BTn industriels			BTn tertiaires			Bacs scientifiques		
	ND	SD	Sup	ND	SD	Sup	ND	SD	Sup
Ouvrier → Profession interméd.	13	21	41	5	0	43	14	24	51

Source : CEREQ, Observatoire EVA.

Lecture : 13 % des non-bacheliers issus des BTn industriels et ouvriers en premier emploi sont sur une profession intermédiaire au dernier emploi.

La croissance du poids de la catégorie des professions intermédiaires parmi la cohorte de garçons résulte de mouvements contraires qui affectent deux groupes de professions qui la composent.

D'un côté, les effectifs des professions réglementées (instituteurs, infirmiers, éducateurs et travailleurs sociaux, fonction publique) diminuent. Les garçons stagiaires, vacataires ou contractuels forment au départ la moitié du groupe réglementé, et un tiers seulement en fin de période. Si une petite partie est parvenue à être titularisée, les autres, à la recherche d'un statut stable, sont devenus employés. Ainsi, les professions réglementées constituent-elles pour beaucoup un secteur d'accueil sur des statuts précaires que l'on quitte.

D'un autre côté, les effectifs des "professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises" (PIACE) et des techniciens, loin de subir un "déclassement", augmentent grâce à la mobilité positive des ouvriers et, dans une moindre mesure, des employés. Parmi les ouvriers débutants qui passent dans la catégorie supérieure, 60% deviennent techniciens et un tiers PIACE. Ces mouvements bénéficient particulièrement aux garçons qui ont poursuivi des études supérieures.

### ■ Le poids des employées

L'insertion professionnelle des jeunes filles n'est pas autant dispersée que celle des garçons : les trois quarts d'entre elles rejoignent des professions d'employées.

Tableau 4  
Dernière profession selon les spécialités de formation des inscrits au baccalauréat en 1983 (femmes)

Dernier emploi	Spécialités de formation											
	secondaires				tertiaires				ensemble			
	ND	SD	Sup	Tot.	ND	SD	Sup	Tot.	ND	SD	Sup	Tot.
Prof. intermédiaire dont réglementée	26	41	55	43	9	8	26	15	11	10	31	18
	17	29	37	30	6	4	15	8	7	6	18	11
Employé	60	51	40	48	79	85	67	77	77	82	62	73
Ouvrier	14	8	3	7	9	5	4	6	10	5	4	6
Autre	0	0	2	2	3	2	3	2	3	3	3	3

Source : CEREOQ, Observatoire EVA.

Les jeunes filles qui entrent dans la vie active comme employées le resteront : 7% seulement accéderont à une profession intermédiaire en fin de période (16% des garçons sont dans ce cas). Dans l'ensemble de la population active, l'accès des employées à une catégorie supérieure reste faible et il est deux fois moins fréquent que chez les hommes (6% contre 12% en 1980-1985 selon Chenu, 1990).

Seules les jeunes filles qui ont tenté des études supérieures acquièrent quelque chance d'accéder aux professions intermédiaires. A la différence des garçons, ces entrées dans les catégories intermédiaires sont concentrées dans le groupe des professions réglementées. Les effectifs de ce groupe diminuent, la croissance des titulaires ne compensant pas le départ des stagiaires, auxiliaires et contractuelles. Cette diminution affecte davantage les métiers de la santé et du travail social, en raison d'une mobilité vers les professions d'employées, qui concernent 30 % des effectifs de départ. Par contre, les jeunes institutrices se stabilisent, pour représenter un quart des professions intermédiaires féminines en fin de période.

Pour les jeunes filles, il n'existe pas ou peu de mobilité positive à partir de la catégorie "employées". A l'inverse, le "déclassement" de certaines professions intermédiaires vers les employées est important. En conséquence, l'accès à cette catégorie intermédiaire, qu'il soit direct ou indirect, demeure faible et plus difficile pour les filles que pour les garçons (à l'exception du petit groupe des jeunes filles issues des bacs technologiques de

chimie, de biochimie et de biologie). Par exemple, au regard de l'accès aux professions intermédiaires à l'issue des spécialités tertiaires, les jeunes filles du "niveau IV supérieur" se trouvent sensiblement au même rang que les garçons non bacheliers.

A la fin des années 80, avec l'augmentation rapide des poursuites d'études, la bipolarité du niveau IV s'accroît : d'un côté, les non-bacheliers constituent, surtout pour les jeunes filles, une catégorie fragile ; de l'autre, le "niveau IV supérieur", en matière d'emploi et de qualification, tend à se rapprocher du niveau III, mais en étant sévèrement concurrencé par ce dernier. Comment les bacheliers professionnels s'intégreront-ils dans cette structure ? Les premières observations montrent que, si la majorité d'entre eux se présentent directement sur le marché du travail, le processus de poursuite d'études est déjà à l'oeuvre et concerne 30% des diplômés.

Daniel Blondet  
avec la collaboration de Christine Thiesset

### BIBLIOGRAPHIE

- Bédoué C. (1989), "Niveau IV et professions" in *Niveau IV de formation et baccalauréats professionnels*, CEREOQ, Collection des études n° 49.
- Charlot A. (1988), "Quelles études après le bac ?", *CEREOQ BREF* n° 31.
- Charlot A., Pigelet J.-L. (1989), *L'après bac - Itinéraires et réussites après trois ans d'études*, CEREOQ, Collection des études n° 52.
- Charlot A., Lochet J.-F., Pottier F., Pouch Th. (1991), "Diplôme et entrée dans la vie active", *Regards sur l'actualité* n° 167, La Documentation française, janvier.
- Chenu A. (1990), *L'archipel des employés*, INSEE, Etudes.
- Duru-Bellat M. (1990), *L'école des filles*, L'Harmattan.
- Elbaum M. (1988), "Stages, emplois et salaires d'embauche : l'insertion des jeunes, à quel prix ?", *Economie et Statistique* n° 211.
- Grelet Y., Viney X. (1991), "L'insertion professionnelle à l'issue des CAP et des BÉP (1980-1988)", *Formation Emploi* n° 33, janvier-mars.
- Guilliet B., Pottier F. (1989), "Insertion professionnelle et recrutement des jeunes au niveau du baccalauréat" in *Niveau IV de formation et baccalauréats professionnels*, CEREOQ, Collection des études n° 49.
- Guilliet B., Pottier F., Thiesset Ch. (1990), "La première promotion des bacheliers professionnels : leur situation deux ans après", *CEREOQ BREF* n° 50.
- Nicole-Drancourt Ch. (1990), "Organisation du travail des femmes et flexibilité de l'emploi", *Sociologie du Travail* n° 2.
- Pottier F., Zilberman S. (1990), "La difficile insertion professionnelle des jeunes", *CEREOQ BREF* n° 58.
- Virville M. (de) (1985), "Les bacheliers dans l'industrie" in *Dossier Formation et Emploi. Niveau IV de formation et accès aux emplois industriels*, Collection des études n° 13.
- Zilberman S. (1990), *Les trois premières années de vie active d'une cohorte de jeunes sortis en 1986 de l'enseignement secondaire (emploi, chômage, stages)*, CEREOQ, Document de travail n° 55.